



# Info Servion

Information périodique de la Municipalité

septembre 2017



Fête du vin cuit,  
des mets et saveurs du monde

**Vendredi 6 octobre et  
Samedi 7 octobre 2017**

avec la participation bénévole de familles de Servion et de Les Cullayes, du Comité des fêtes de la Commune, présidé par Monsieur Jean-Daniel Burnier, de la Jeunesse présidée par Monsieur Jérôme Padrin et du personnel communal.

Cette année, vous aurez le plaisir de découvrir et de déguster des spécialités  
**du Kenya de la Tunisie et de l'Ukraine**

préparées par des familles de la Commune, de la raclette proposée par les Racleurs du Jorat, des crêpes, des cannelés sans oublier les traditionnels et délicieux desserts à base de vin cuit (raisinée) ainsi que diverses autres douceurs.

Un stand proposant des bières et des bretzels sera tenu dans le « carnotzet » par la toute nouvelle société villageoise de « Broomball » qui se fera un plaisir de vous présenter ses activités.

### Activités pour les enfants

Durant les deux soirs, de 19h00 à 22h00, des activités pour les enfants seront organisées sous la surveillance d'adultes et de jeunes du village dans deux tentes installées à l'extérieur du local des fêtes (*pensez à habiller chaudement vos enfants*). Les parents restent toutefois entièrement responsables de leurs enfants.

### Vente de vin cuit et de jus de pommes stérilisé

Le vin cuit proposé en bouteilles de ½ litre et le jus de pommes stérilisé, en pack de 5 litres, seront proposés à la vente durant les deux soirs. Le greffe municipal enregistre vos réservations au 021/903.17.08 (*attention, les quantités disponibles sont limitées*).

### Programme des deux soirées

19h00 Ouverture de la fête  
19h30 Début des dégustations et ouverture des stands

*Pour votre confort, un système de chauffage adapté sera mis en place.*



**Bienvenue à tous, petits et grands, familles et ami(e)s du dehors,  
que vous soyez domicilié(e)s ou non dans la Commune.**

Vous souhaitez présenter votre pays ou votre région en 2018 ?

N'hésitez pas à vous annoncer à M. Jean-Daniel Burnier au 079 238.96.06 ou à [burns.family@bluewin.ch](mailto:burns.family@bluewin.ch)

Des bénévoles sont recherchés pour monter la cantine le vendredi 29 septembre dès 9h.

## Pour votre agenda :



- **vendredi 27 octobre** : de 17h à 19h : vernissage de « La Place du Village » coin rencontre créé au rez du collège des Cullayes (ouverture dès le 24.10.2017)
- **samedi 18 novembre** : à 10h30 : salle communale aux Cullayes « apéritif-débat » sur l'organisation d'une fête du printemps sur le thème du jardinage
- **samedi 18 novembre** : inauguration du nouveau collège intercommunal à Servion
- **17 et 18 novembre** : salle communale : repas de soutien organisés par la Jeunesse
- **samedi 02 décembre** : Croix Blanche Servion : journée des Seniors de la Commune.
- **samedi 16 décembre** : salle communale : marché de Noël artisanal et distribution de sapins aux habitants de la Commune
- **avec en décembre** : les fenêtres de l'Avent



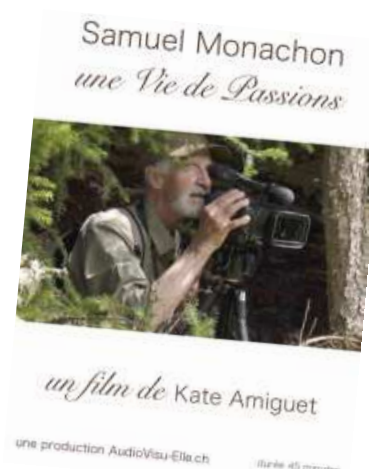
Les personnes qui souhaitent réserver un stand pour le samedi 16 décembre ou participer activement au marché de Noël et/ou aux fenêtres de l'Avent sont invitées à s'annoncer à M. Jean-Daniel Burnier, Président du Comité des Fêtes (079 238.96.06 ou burns.family@bluewin.ch).

**Les programmes de ces différentes manifestations vous parviendront en temps utile.**

## Un film relatant la vie de Monsieur Samuel Monachon, cinéaste animalier



Madame Kate Amiguet, cinéaste animalière et ardente protectrice de la nature et de la cause animale, a tourné un film relatant la vie de Monsieur Samuel Monachon, habitant le village de Les Cullayes, cinéaste animalier lui aussi, qui fait rêver petits et grands depuis de nombreuses années grâce à ses magnifiques films et images sur les métiers d'antan, la faune sauvage et les paysages de notre région.



Le DVD de ce très beau film de 45 minutes, intitulé « Vie de passions », à la foi sensible, joyeux, épique et très divertissant est disponible au greffe municipal au prix de F. 25.- .





## Vacances d'automne

**Le secrétariat communal, la bourse et le service de la population seront fermés du 9 au 13 octobre y compris**

**Une permanence téléphonique sera assurée pour les urgences le matin (sauf le jeudi) de 10h à 11h.**

**Le bureau technique communal sera ouvert le mardi matin de 9h à 11h et le jeudi soir de 17h à 19h.**



## Taille des haies et hauteurs réglementaires

Afin de faciliter l'accès aux véhicules de déneigement et d'améliorer la visibilité dans nos quartiers, nous invitons les propriétaires à tailler leurs haies avant le 30 novembre 2017.

Pour rappel voici les articles 37 et 38 du Code rural et foncier du Canton de Vaud qui fixent les distances et hauteurs autorisées :

### Art. 37 et 38 - Haies vives

#### a) Distance minimale

1. Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

#### b) Hauteur

1. La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.
2. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

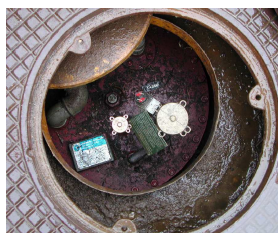


## Je remplace mon chauffage

Nous rappelons aux propriétaires que le changement de tout système de chauffage (*par ex. gaz ou pompe à chaleur en lieu et place du mazout ou de l'électricité*) doit impérativement être annoncé à la Municipalité en appelant le bureau technique au 021/903.35.28 ou en lui adressant un courriel à l'adresse : [technique@servion.ch](mailto:technique@servion.ch).



## Révision des citernes – rappel aux propriétaires



### Bases légales:

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).
- Directives cantonales d'application de la (LEaux) relative aux installations de stockage de liquides pouvant les polluer, du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

### Sont concernés les propriétaires ayant des citernes à

- **mazout de chauffage,**
- **diesel pour véhicules agricoles,**
- **essences et diesel dans les stations service.**

L'ensemble des réservoirs situés dans les secteurs de protection des eaux, soit dans les zones "S", restent sous le contrôle de l'administration cantonale et de l'administration communale (*tâche de haute surveillance*).

Les réservoirs intérieurs dits de « moyennes grandeurs » d'un volume supérieur à 2000 litres avec bouche de remplissage fixe et les réservoirs enterrés situés dans les secteurs de protection des eaux particulièrement menacés, soit les secteurs "A<sub>u</sub>", restent également sous le contrôle de l'administration cantonale et de l'administration communale (*tâche de haute surveillance*).

Les installations enterrées ou non, situées dans le reste du territoire, à savoir les secteurs üB, sont désormais placées sous la seule responsabilité des propriétaires. Il en est de même pour les installations composées de un ou de plusieurs petit(s) réservoir(s) totalisant un volume maximal de 2000 litres situés dans les secteurs "A<sub>u</sub>".

La mise à jour du registre communal des citernes est maintenue pour l'ensemble des installations, quels que soient les secteurs de protection des eaux.

La carte des zones et des secteurs de protection des eaux ainsi que la liste des réviseurs agréés sont disponibles au bureau technique communal (Ch. des Moures 2 – 1080 Les Cullayes – 021/903.35.28 ou [technique@servion.ch](mailto:technique@servion.ch)).

Pour tout complément d'information, vous pouvez appeler le bureau technique communal ou consulter le site cantonal :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes/directives-cantonales>



## CHEMIN DU CENTRE A SERVION



# AVIS DE TRAVAUX

**Les travaux de réfection et de modification du Chemin du Centre ont ou vont démarrer**

**dès le lundi 25 septembre 2017**

**pour une durée estimée à 1 mois**

Ces travaux causeront les perturbations suivantes :

- **Du 25 septembre au 8 octobre : le Chemin du Centre sera partiellement en travaux mais la circulation sera maintenue sur une voie.** L'accès aux bâtiments riverains sera conservé.
- **Du 9 octobre au 22 octobre : le transit par ce chemin sera impossible.** L'accès aux bâtiments riverains sera conservé, soit par la Route du Vieux-Collège, soit par le Chemin du Moléson. Durant cette période, un nouveau revêtement sera posé, nécessitant la fermeture complète du chemin durant 2 jours. Les dates précises de ces 2 jours seront communiquées 3 jours avant, par affichage au pilier public et avis sur le site [www.servion.ch](http://www.servion.ch)
- **L'arrêt de bus de « Servion Poste/croisée » TL et CarPostal sera déplacé à « Servion Grange Rouge »** pendant la période de fermeture de la route (correspondant aux 2 semaines de vacances scolaires).

Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Alain Probst du bureau NPPR ingénieurs et géomètres SA au 021 905 15 88, ou le chef de chantier, M. Jürg Brand de l'entreprise Jean Weibel SA au 026 667 23 17.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension vis à vis des désagréments occasionnés par ce chantier.

*Ci-après le plan de la partie du chemin concernée par les travaux.*

